

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Notre cap est fixé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE





Edito - Page 3

Présentation de Gally Mauldre - Pages 4/9

5. Le territoire en chiffres
6. Les compétences
7. Le fonctionnement
8. Le bureau communautaire
9. Le conseil communautaire

Gally Mauldre au quotidien - Pages 10/16

11. Enfance, jeunesse, famille
12. Séniors et personnes en situation de handicap
13. Transports et mobilités douces
14. Gestion des déchets
15. Culture et événements

Développement et aménagement - Pages 17/45

18. Développement économique
31. Protection et mise en valeur de l'environnement
43. Instruction du droit des sols et conseil en urbanisme

Des équipes mobilisées - Pages 46/51

47. La communication
48. Les finances
50. Les ressources humaines

Annexe : extrait du compte administratif 2022

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 29 juin 2023 pour adoption.

Un premier mandat actif

L'année 2022 a été ma première année de présidence de la Communauté de Communes Gally Mauldre. Un début de mandat très actif dans une période d'après pandémie qui, heureusement, a retrouvé un rythme de fonctionnement normalisé pour la plupart d'entre nous. Vous découvrirez dans ce Rapport Annuel de l'année, que les actions qui avaient été annoncées ont été mises en place dans le calendrier prévu.

Sur le plan économique tout d'abord, l'avancée des dossiers, notamment sur Davron et Feucherolles, est très concrète. A Feucherolles, le village d'entreprises est quasiment terminé puisque la livraison des espaces est prévue pour le courant de l'été. L'achat des terrains annoncé sur d'autres secteurs a été réalisé.

Sur le plan de l'action sociale, vous découvrirez dans les pages qui suivent, les actions réalisées ainsi que celles qui vont être initiées, comme cette analyse des besoins sociaux à venir ; elle sera menée sur l'ensemble de l'intercommunalité afin d'avoir une vision objective des attentes des habitants et orienter ainsi notre politique sociale dans le sens souhaité. Il est toujours préférable de consulter les personnes directement concernées avant d'initier une action d'ampleur.

Sur le plan du territoire maintenant et après le vote de 2023, notre rôle sera de faire vivre notre PCAET en s'entourant d'acteurs dans le domaine de l'environnement, comme l'ADEME ou Energie Watt pour l'habitat et

l'urbanisme. Dans le domaine agricole, un Plan Alimentaire Territorial sera activé en relation avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles.

A propos de la découverte de notre territoire, vous lirez aussi dans ce Rapport Annuel que le « Tour à Vélo » de 2022 est renouvelé pour 2023 et que sur le plan des mobilités douces, une piste cyclable qui reliera Mareil et Maule sera aménagée.

Enfin, les consignes en matière de tri des déchets seront étendues afin de poursuivre nos actions de protection des espaces et de transmettre à nos plus jeunes les bonnes pratiques pour demain.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un budget contenu avec une politique engagée d'investissements maintenue en 2022, afin de favoriser le développement économique de notre territoire.

Pour l'année 2023, j'ai souhaité un petit changement dans la prise de parole de La lettre Gally Mauldre ; chacun des vice-présidents prendra la parole pour présenter son action à mes côtés et la valoriser, ainsi que son équipe, sur son périmètre de délégation. Ainsi, vous connaîtrez encore mieux l'ensemble des missions qui nous incombent et les contours des actions menées, parfois dans l'ombre. La Démocratie est ainsi...

Patrick Loisel
Président
Maire de Feucherolles





Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 078-200034130-20230629-20230641-DE

PRÉSENTATION de Gally Mauldre

5. Le territoire en chiffres

6. Les compétences

7. Le fonctionnement

8. Le bureau communautaire

9. Le conseil communautaire

en chiffres

9 500
hectares



11 communes

22 976
habitants



Gally Mauldre

Agit pour le développement économique du territoire en créant et aménageant des zones d'activités économiques et des structures immobilières d'accueil des entreprises.

Soutient les communes dans leurs actions de maintien des commerces de proximité et d'intérêt communautaire et les associations œuvrant pour l'emploi.

Aménage l'espace communautaire.

Instruit les actes relatifs au droit des sols.

S'engage dans des actions en faveur de la protection de l'environnement (PCAET).

Collecte, traite et valorise les déchets ménagers et assimilés.

Sécurise les berges et participe à la renaturation des cours d'eau du territoire (GEMAPI).

Gère le cinéma intercommunal Les Deux Scènes situé à Maule.

Co-organise des événements culturels, artistiques et sportifs d'intérêt communautaire.

Accueille les jeunes dans des structures destinées à la petite enfance et la jeunesse dans des centres de loisirs sans hébergement.

Aide au maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap grâce aux actions des Centres d'Action Sociale (portage de repas et aide à domicile).

Améliore la mobilité sur le territoire grâce à une offre de transport adaptée et à la réalisation et à l'entretien de circulations douces.

Développe un accès aux réseaux sur son territoire (Très Haut Débit et Fibre).



Le Bureau communautaire (p.7)

Il est composé du Président, des 5 vice-Présidents ayant chacun une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées et des Maires des communes du territoire soit un total de 11 membres.

Le bureau communautaire donne son avis sur les dossiers d'intérêt communautaire qui lui sont proposés et valide les projets de délibération qui sont soumis au vote du conseil communautaire.

Le conseil communautaire (p.8)

Composé de 34 élus communautaires pour 6 ans parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Les séances sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre.

Les délibérations et les procès verbaux sont mis en ligne sur le site web.

Patrick Loisel, Maire de Feucherolles, est Président de la C.C. Gally Mauldre depuis le 20 octobre 2021.

Les commissions, comités et conseil d'exploitation

Ce sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en bureau communautaire, lequel décide de les proposer ou non au vote du Conseil.

Il y a au total 6 commissions communautaires en 2022 :

- affaires générales et financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes ;
- développement de la stratégie de communication intercommunale, Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-La-Bretèche et de ses abords ;
- développement économique et aménagement ;
- transport, déplacements et circulations douces ;
- environnement et développement durable, instruction du droit des sols et politique GEMAPI ;
- équipements culturels et sportifs, centre de loisirs sans hébergement, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors .

34 conseillers
communautaires

11 maires membres
du Bureau des maires

5 vice-présidents

7 conseils
communautaires

103 délibérations



Patrick LOISEL

Président

Maire de Feucherolles



Gilles STUDNIA

1^{er} Vice-Président

en charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et du suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-La-Bretèche et de ses abords

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



Adriano BALLARIN

2^{ème} Vice-Président

en charge du développement économique et de l'aménagement

Maire de Crespières



Myriam BRENAC

3^{ème} Vice-Présidente

en charge du transport, des déplacements et des circulations douces

Maire de Chavenay



Jean-Bernard HETZEL

4^{ème} Vice-Président

en charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols

Maire de Bazemont



Nathalie CAHUZAC

5^{ème} Vice-Présidente

en charge des équipements culturels et sportifs, des CLSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors

Maire de Mareil-sur-Mauldre



Olivier RAVENEL

Conseiller communautaire et membre du Bureau
en charge de l'animation territoriale et événementielle

Maire de Andelu



Damien GUIBOUT

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Davron



Vincent GAY

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Laurent RICHARD

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Maule



Eric MARTIN

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Montainville



Olivier LEPRÊTRE
MAULE



Sidonie KARM
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Sylvie BIGAY
MAULE



Jean-Christophe SEGUIER
MAULE



Caroline QUINET
MAULE



Hajer RIVIERE
MAULE



William FALCHETTO
MAULE



Karine DUBOIS
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Gérard PARFAIT
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Dominique GERBERT
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christine CAILLAT
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Axel FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christelle BARDEILLE
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Jean-Philippe ANTOINE
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Michel DELAMAIRE
FEUCHEROLLES



Yves DEKEYREL
FEUCHEROLLES



Stéphane GOMPETZ
CHAVENAY



Jérôme COTIGNY
CHAVENAY



Agnès TABARY
CRESPIERES



Christophe DEBUSNE
MAREIL-SUR-MAULDRE



Martine DELORENZI
BAZEMONT



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 078-200034130-20230629-20230641-DE

GALLY MAULDRE

au quotidien

11. Enfance, jeunesse, famille
12. Séniors et personnes en situation de handicap
13. Transports et mobilités douces
14. Gestion des déchets
15. Culture et événements

et familles

La Communauté de Communes Gally-Mauldre propose une offre adaptée aux besoins des familles via 7 centres de loisirs, Chavenay, Crespières, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Maule et ses 2 annexes Bazemont et Mareil-sur-Mauldre.

L'Accueil de Loisirs est une activité plébiscitée par les familles. La première mission de l'accueil de loisirs est de proposer aux enfants des activités en les amenant à explorer, connaître et respecter l'environnement par la pratique d'activités ludiques. L'approche pédagogique repose sur l'écoute et le respect de l'enfant.

Maule et ses annexes Bazemont et Mareil-sur- Mauldre

2022 est la première année non impactée par la Covid-19 depuis 2020. La Communauté de Communes Gally Mauldre a lancé en 2022 une étude de programmation sur l'ALSH de Maule. En effet, celui-ci ne répond plus aux besoins actuels, les capacités d'accueil étant insuffisantes et les lieux peu fonctionnels. Le but de cette étude est de définir un scénario d'aménagement ainsi qu'un cahier des charges pour le ou les futurs bâtiments.

Pour la réalisation de cette étude, la CCGM se fait accompagner par le bureau d'études IDEAM. La mission se déroule en trois phases :

1. Etude de faisabilité et du préprogramme sur la base de deux à trois scénarii,
2. Elaboration du programme,
3. Elaboration du dossier de consultation d'un maître d'œuvre.

La première étape s'est achevée fin 2022. Les phases 2 et 3 se poursuivront en 2023.

Saint-Nom-la-Bretèche

L'année est réussie malgré de nombreuses absences d'animateurs et plusieurs absences tout au long de

l'année. Le service a su y faire face et mettre en place beaucoup de projets.

Feucherolles

Les prestations du centre de loisirs comprennent :

- Deux accueils périscolaires (Bernard Deniau et La Trouée) ouverts de 7h30 à 8h35 et de 15h55 à 19h00 du lundi au vendredi excepté le mercredi.
- Un accueil de loisirs ouvert de 7h30 à 19h00 les mercredis et pendant les vacances.

Crespières


Depuis la crise sanitaire, le centre a opté pour une séparation maternelle / élémentaire. Il privilégie l'accueil de loisirs pour les maternelles qui est plus adapté et est installé dans 2 classes inutilisées par l'école pour les élémentaires.

Chavenay

L'année 2022 a été une année pleine, dont le protocole d'accueil Covid a été maintenu.

La fréquentation de l'accueil est donc répartie à la hausse progressivement tout au long de l'année : + 25% toutes tranches d'âge et périodes confondues, avec une forte augmentation à la rentrée 2022 notamment le mercredi.

et personnes en situation de handicap



L'action sociale de Gally Mauldre consiste à apporter des services à la personne. Les équipes s'occupent de coordonner à la fois l'aide à domicile et le portage des repas sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Aide à domicile

L'objectif de ce service est d'accompagner les personnes âgées à leur domicile par une aide à la réalisation des activités domestiques (entretien du cadre de vie, achats...) mais également dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène corporelle, habillage, préparation des repas...).

La Communauté de communes n'intervient plus directement pour gérer les aides à domicile. Elle fait appel au service de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Maule avec qui elle a passé des accords. Cette structure fait partie de la Fédération ADMR des Yvelines.

Créée en 1971, l'ADMR de Maule est l'une des 15 associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Département des Yvelines (12 associations d'aides à domicile et 3 SSIAD Service de Soins à Domicile).

Portage de repas (CCAS de Maule)

Quatre agents assurent la livraison à domicile sur nos 11 communes ; ils connaissent bien les bénéficiaires grâce au contact humain instauré quotidiennement.

Cette proximité permet d'apporter une réponse adéquate à toute demande spécifique ou d'alerter les proches si besoin. Le maintien d'une relation privilégiée a été la démarche constante depuis l'origine du service.

13 443 repas ont été livrés en 2021 à environ soixante bénéficiaires et 14 448 en 2022 pour 72 bénéficiaires.

Le service a enregistré 11% de contrats supplémentaires en 2022, évolution en phase avec le nombre de bénéficiaires et de repas.

TRANSPORT et mobilités douces

Le Transport à la demande (TAD)

Les échanges entre les représentants d'Ile-de-France Mobilités, Transdev et la C.C. Gally Mauldre ont abouti aux modifications suivantes :

- création de la ligne 2 (terminus Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly et Crespières, passant par les communes de Davron et Feucherolles). La ligne est régulière le matin et le soir et sur réservation en journée ;
- prolongement de la ligne 1 de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly jusqu'à la Gare de Plaisir-Grignon.

Mise en concurrence des lignes du réseau francilien

Les résultats de l'appel d'offres en cours pour la DSP 30 seront connus en 2023.

Quelques chiffres-clefs du futur contrat connus à ce jour :

- durée du contrat : 8 ans
- dates du contrat : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2032
- 170 communes concernées

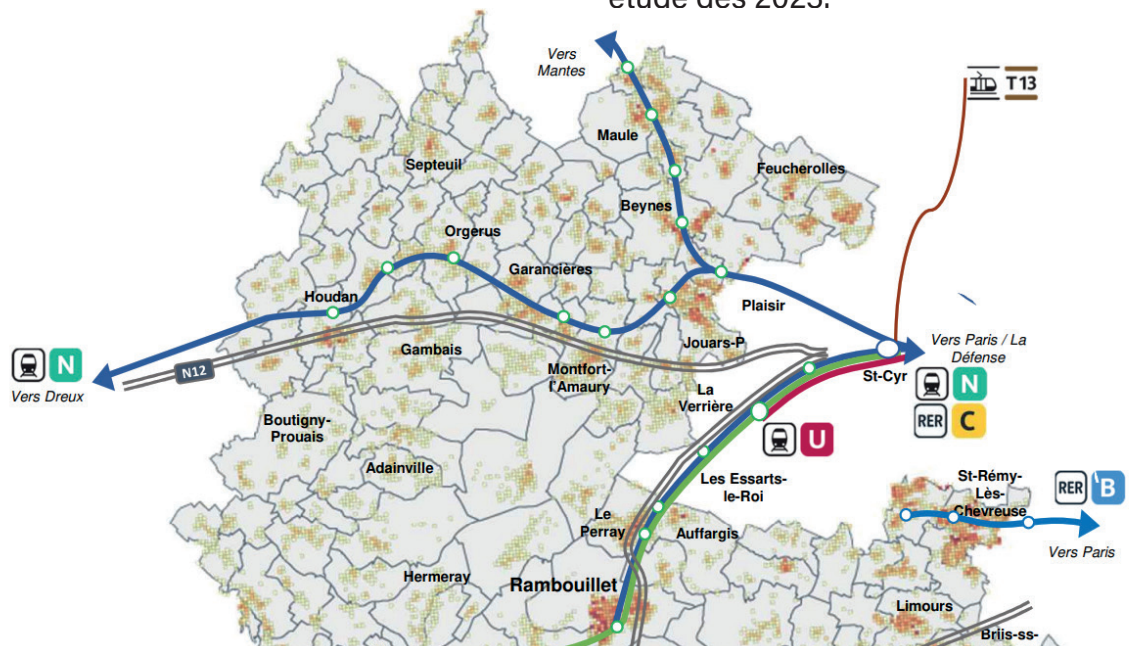
Le tram 13

Le tram 13 relie depuis le 6 juillet 2022 la gare de Saint-Cyr-l'École à Saint-Germain-en-Laye RER A. Ecologique et régulier, il facilite les déplacements dans les Yvelines. Des correspondances sont assurées avec les lignes de train A, C, L, U et N et avec les réseaux de bus locaux.


Approbation du PCAET

L'approbation du projet de PCAET en juin 2022 recommande quelques actions concernant les transports :

- le Schéma Directeur des Liaisons Douces : élaboration finalisée avec le cabinet BL Evolution ; choix du scénario recommandé parmi 3 scénarii proposés (minimaliste, recommandé ou maximaliste) ; choix de mettre en œuvre prioritairement la piste cyclable sur la RD 307 avec une première réalisation d'un tronçon de 1750 mètres en 2023 entre Mareil-sur-Mauldre et Maule (Chemin de Richemont) ;
- une réflexion sur le covoiturage à l'échelle intercommunale pour une étude dès 2023.



déchets



La collecte des déchets sur notre territoire est déléguée à deux syndicats : le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) pour les communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Montainville, Maule et le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie) pour les communes de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche.

Inciter à mieux trier ses déchets

La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc.

Avant la modernisation des centres de tri, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons (en résine PET et PEHD). Leur recyclage s'est vite organisé et développé, il est aujourd'hui totalement pérenne avec une filière de recyclage efficace en France et en Europe.

A la fin de l'année 2019, 61% des bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés pour être transformés en nouveaux flacons ou bouteilles, ou en produits textiles par exemple.

Ce que l'on appelle « l'extension des consignes de tri », organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de positions publiques (Ministère, Ademe, AMF, etc.) répond à ces deux nécessités :

- D'abord, elle contribue à systématiser le geste de tri des Français : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit leur matière.
- Ensuite, la simplification va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

Les pots, barquettes, films et sachets en plastique triés par les habitants dans les villes où la simplification est en place sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. 20 à 25% sont valorisés en énergie dans des unités d'incinération des déchets ou partent à l'enfouissement. Plusieurs projets de recherche de nouvelles solutions de recyclage, de réemploi et d'éco-conception pour les rendre recyclables et réduire leur présence quand cela est possible, sont en cours.

et évènements

Notre Communauté de Communes à taille humaine et rurale met un point d'honneur à inviter des acteurs culturels sur son territoire afin d'offrir à ses habitants des prestations de qualité à proximité de leur lieu de vie.

De nombreuses subventions sont accordées à des institutions ou des associations culturelles afin de créer des partenariats et ainsi organiser des évènements fédérateurs.

L'intercommunalité dispose d'un cinéma ouvert depuis plus de 20 ans et situé à Maule.



Accueil d'une résidence artistique

Cette année, le Centre de Musique Baroque de Versailles s'est associé à la Communauté de communes de Gally-Mauldre pour soutenir l'ensemble « La Palatine », un ensemble de quatre jeunes musiciens qui s'inspirent de la personnalité décalée, à la fois hilarante et touchante de La Palatine, la belle-sœur de Louis XIV. Spécialisé dans les répertoires français et italiens du XVIIe siècle, le quatuor baroque a à cœur de toucher directement le public par les couleurs et l'expressivité de ses interprétations.

L'ensemble s'est tout d'abord rendu à Feucherolles en vue de l'enregistrement de son disque au printemps pour la saison 2022-2023.

Leur première résidence en 2022 s'est déroulée dans la salle Joe Dassin du 24 au 27 octobre. La Palatine s'est rapprochée de l'école municipale de musique de Feucherolles pour créer un partenariat. Les artistes proposent ainsi un suivi exclusif de leur travail en ouvrant la répétition aux élèves les 2e et 3e jours de leur résidence, avec une restitution ouverte au public le dernier jour. Ce concert a été très apprécié et a reçu près de 100 spectateurs.

Deuxième édition du festival de BD Gally Mauldre

Après deux ans d'absence, le festival de BD Gally Mauldre est revenu sur notre territoire à Maule les 17 et 18 septembre. L'amélioration du contexte sanitaire a permis d'accueillir la trentaine d'artistes, les libraires ainsi que les centaines de visiteurs.

Malgré l'absence de la tête d'affiche Batem, l'association festival de BD Gally Mauldre, petite équipe familiale, soutenue par des amis bénévoles de longue date venus des quatre coins de la France, peut être fière de cette seconde édition.

Trois artistes ont également poussé les portes du Collège de la Mauldre et d'une école élémentaire mauloise pour venir directement à la rencontre des élèves.

La tenue d'un tel événement serait impossible sans l'ensemble des sponsors. Nous pouvons souligner la présence de deux commerces maulois, « Thé l'Artiste » et « Chocolaterie Colas » qui ont proposé des animations tout au long de ce week-end culturel.

La prochaine édition se déroulera en 2024.



CULTURE et évènements



Le cinéma intercommunal « Les 2 scènes »

Les missions

- Diffuser des œuvres cinématographiques à destination du grand public mais aussi des cinéphiles plus avertis (cinéma classé art et essai).
- Favoriser l'accès au plus grand nombre de spectateurs en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.
- Eveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7ème art. Tout au long de l'année un tarif de 4€ est pratiqué pour les moins de 14 ans.

Les objectifs 2022

L'année 2022 a été la première année d'activité sans fermeture depuis la pandémie de COVID. L'objectif a été dépassé puisque nous avons enregistré 23840 entrées

Parmi les investissements réalisés :

- 2 lampes pour le projecteur numérique
- Remplacement du PC pour piloter le projecteur
- Rénovation de certains fauteuils de la salle (en cours)
- Scanner , micros, chargeur PC

Les résultats obtenus

Le cinéma a enregistré 23840 entrées cette année, soit une fréquentation en-dessous de la fréquentation annuelle habituelle, mais nettement supérieure à celle de 2021. 14286 entrées avaient été réalisées en 2021, 10185 en 2020, 33718 en 2019, 30 828 en 2018.

La fréquentation a augmenté de 66,8 % par rapport à 2021, alors qu'au niveau national la progression a été de 59,2 % (-29.3% par rapport à 2019, -28.8% au niveau national sur la même période).

- Recettes des entrées : hausse de 68 % par rapport à 2021.
- Subvention culturelle communautaire versée par Gally Mauldre : 64 000 € (dont prime liée à un départ à la retraite) contre 50000 € prévus au budget.
- Subvention art et essai du CNC 2021 (versée en 2022) : 11 868 € identique à l'année précédente.

Les projets et perspectives

Au vu de la remontée des résultats, nous nous sommes permis d'être plus optimistes et avons voté le budget primitif 2023 en nous basant sur 25000 entrées. La subvention culturelle versée par l'intercommunalité a été budgétée à 83000 € et sera ajustée lors du vote du budget supplémentaire en 2023.

Le Tour à Vélo 2022

Le dimanche 3 juillet 2022 s'est tenue la deuxième édition du Tour à Vélo de la C.C. Gally Mauldre.

Cet évènement avait un double objectif :

- Promouvoir la mobilité douce sur notre territoire
- Faire découvrir l'ensemble des 11 communes aux participants.

80 cyclistes ont ainsi parcouru les différentes boucles proposées par la CCGM à travers nos villages, entre amis ou en famille.

Cette année, une escale gourmande en plein air à base de produits locaux était proposée aux participants sur le terrain d'évolution du Parc des Sports de Feucherolles. le centre géographique du territoire.

La prochaine édition se tiendra fin juin 2023.



Tour de la C.C. Gally Mauldre
à vélo
Dimanche 3 juillet 9h30 à 12h
Informations et parcours sur www.cc-gallymauldre.fr

Un évènement pour toute la famille avec :
- des circuits adaptés
- des animations
- Possibilité de partir en groupe à 10h
- Date limite des inscriptions : 30 juin

Une escale gourmande à base de produits locaux vous sera proposée gratuitement au Parc des sports de Feucherolles dès 10h !

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 078-200034130-20230629-20230641-DE



DÉVELOPPEMENT et aménagement

18. Développement économique

31. Protection et mise en
valeur de l'environnement

43. Instruction du droit des sols
et conseil en urbanisme

Dès sa création en 2013 et jusqu'à aujourd'hui, notre Communauté de Communes a mis en œuvre de multiples projets en faveur du développement économique local : annuaire professionnel, partenariat avec des associations de soutien à l'emploi, organisation de rencontres économiques, acquisition de parcelles à Davron pour l'installation d'entreprises, etc. Cette dynamique s'est intensifiée en 2021 et poursuivie en 2022 avec l'impulsion de trois facteurs :

- L'affirmation politique du principe selon lequel la population doit pouvoir « vivre et travailler sur le territoire », c'est-à-dire employer les compétences locales en créant l'emploi qui correspond à la sociologie de nos communes. Cet élément a particulièrement été relevé lors du bilan de notre SCoT, approuvé en Conseil Communautaire de février 2021.
- La nécessité, face aux diverses crises, d'investir la valeur créée dans des projets de proximité, d'utilité publique et durables.
- La signature de notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat qui marque un renforcement décisif de notre partenariat et pose le cadre contractuel des aides financières à venir pour notre développement économique.

Accompagner notre activité économique

L'annuaire Professionnel

Cet annuaire électronique, accessible sur le site de Gally Mauldre, répertorie les professionnels du territoire intercommunal : petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans et professions libérales.

Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone « Annuaire PRO » et de se laisser guider. Plus de 750 professionnels issus de toutes les branches d'activités sont à ce jour répertoriés.

Le Fonds résilience

Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, la Région Île-de-France, associée à la Banque des Territoires, a créé un Fonds Résilience mutualisé auquel la Communauté de Communes Gally Mauldre a décidé de participer pour aider les entreprises.

L'objectif était d'apporter une solution de financement aux entreprises connaissant des tensions financières en raison de la crise sanitaire et d'éviter leur disparition ainsi que celle des emplois rattachés.

Dans le cadre de sa contribution 2022 au Fonds Résilience de soutien aux entreprises :

- La CCGM a avancé la somme de 63 960 € ;
- Le montant engagé par le Fonds pour les entreprises du territoire de la CCGM est de 63 833,33 €. Cela signifie que la quasi-totalité de la somme versée par la CCGM au Fonds Résilience est « revenue » sur son territoire ;
- La CCGM a été remboursée au 31/12/2022, de la somme de 12 113,70 €. Le capital restant dû par les entreprises est de 51 720,16 €.



Partenariats pour l'emploi

La Communauté de Communes Gally-Mauldre poursuit son partenariat avec 4 associations d'intérêt intercommunal par le versement de subventions.



L'association « GeM Emploi » (Gally et Mauldre Emploi)

En 2022, Gally Mauldre poursuit son partenariat avec GeM Emploi (Gally et Mauldre Emploi), qui met en relation les personnes en recherche d'emploi, de stage et d'alternance avec les entreprises, commerces et collectivités de Gally-Mauldre :

En 2020 et 2021, l'épidémie Covid, les confinements et ses restrictions de

déplacements ont généré une baisse importante des rencontres, notamment l'annulation du salon de l'emploi Jobwin. Malgré des contraintes multiples, l'association est restée ouverte chaque fois qu'autorisé, ce qui a permis la conclusion de 100 contrats en 2021.

En 2022, GeM Emploi a rencontré 1388 candidats et a appuyé la signature de 120 contrats. L'association a effectué de multiples permanences à Maule, Feucherolles et Saint-Nom-La-Bretèche. Des rendez-vous dans chaque commune facilitent les rencontres avec les habitants.



ARCADE emploi

L'association Arcade-Emploi

Basée à Noisy-le-Roi, l'Association Arcade-Emploi reçoit également des subventions de notre intercommunalité. Elle a pour vocation d'aider et d'accompagner les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'Association propose une réflexion approfondie pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre d'ateliers individuels et collectifs.

En 2022, l'association a mené à leur terme les actions suivantes :

- **Consolidation des activités :**

59 ateliers collectifs et 27 ateliers individuels proposés ; 17 adhérents ont trouvé un emploi (CDD ou CDI) dans les 12 mois (70% de retour à l'emploi) ;

accroissement du nombre d'adhérents éloignés de l'emploi ou avec de réels problèmes personnels ; 26 bénévoles (dont 6 nouveaux) ; 4 animateurs ; installation d'une nouvelle salle informatique et connexion à la fibre ; plateforme Arcade 2.0 totalement opérationnelle (inscription et suivi des parcours, comptabilité) ; développement de la visibilité d'Arcade Emploi, actions en communication et conférences.

- **Exploration de nouveaux contacts pour adapter l'offre d'Arcade Emploi aux enjeux actuels**

CA Versailles Grand Parc ; Mission Locale de Versailles ; Job Dating INRIA ; Rencontres Economiques de Gally-Mauldre (Feucherolles) ; Salon de l'emploi des femmes (Versailles) ; Espace emploi (Le Chesnay) ; Journée Insertion (Réseau Espoir) ; Rencontre de la nouvelle directrice de Pôle Emploi (Versailles).



L'association

Initiative Seine Yvelines (ISY)

Créée en 1999, l'association Initiative Seine Yvelines (ISY) est membre du réseau « Initiative France », 1er réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets. Elle contribue également au développement économique des cœurs

des villes et villages avec son programme de « Boutiques à l'essai ». L'entrepreneuriat féminin représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours « Créatrices d'avenir » impulsé par Initiative Île-de-France.

L'association est ancrée dans son territoire d'intervention, ce qui fait d'elle un réel outil de développement économique local. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de 97%, 3 ans après le lancement du projet.

Données chiffrées activité classique :

	2022
Nombre de porteurs issus de la CCGM accueillis	(représentant 6 projets d'entreprises)
Porteurs accompagnés jusqu'au comité d'agrément	3 (représentant 2 projets d'entreprise)
Nombre de porteurs financés	3 (représentant 2 entreprises)
Montant des prêts d'honneur engagés	56 000 €
Nombre d'emplois créés et/ou maintenus	7
Montant des prêts bancaires associés	610845€ (effet de levier de 10.9)



L'association Cadre Emploi (ACE)

Située à Noisy-Le-Roi, subventionnée par la Communauté de Communes, l'Association Cadre Emploi (ACE) s'adresse principalement aux cadres en recherche d'emploi, les aide à se sortir de l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste.

La méthode d'ACE consiste à construire une démarche active de recherche d'emploi, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche.

Avec les évolutions de la crise sanitaire, l'ACE a poursuivi ses ateliers et ses parrainages individuels pour la plupart en visioconférence.

2021 aura été marqué par la production d'une

nouvelle plaquette et par la refonte complète du site web de l'ACE : <https://www.ace78.fr>.

Bilan 2022 :

- Projets : « Demandeurs d'Emploi Longue Durée » (DELD), « Cadres en Poste » et « 1er Emploi » ;
- Le suivi des stagiaires au niveau Master ;
- La Révision des ateliers : MBTI, réseaux sociaux professionnels (RSP), nouvelles méthodes de recrutement en vidéo ;
- Communication et promotion : publication d'articles dans les journaux municipaux, participation au forum des associations communales, création d'un partenariat avec l'Espace Talents de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Evènements et conférences : 4 tables rondes sur des sujets liés à la professionnalisation de la recherche d'emploi, « Se présenter en Vidéo » (Thomas SAQUET), « La découverte de soi pour trouver le bon job » (Christine LECOEUR).

Rencontres Economiques de Gally-Mauldre 2022

C'est sous le soleil radieux du Golf de Feucherolles qu'Initiative Seine Yvelines, la Gendarmerie Nationale, les entreprises locales et les acteurs du développement économique territorial se sont retrouvés pour les 3e Rencontres Économiques de Gally Mauldre, le 4 octobre dernier. Après deux années d'interruption dues à la crise sanitaire, ce sont au total plus d'une cinquantaine de personnes, entrepreneurs, élus et agents publics qui ont pu (re)nouer le contact, partager leurs expériences et s'entraider.

Fort de son expertise, Initiative Seine Yvelines a présenté son arsenal de dispositifs d'aide en ingénierie technique et financière au bénéfice des créateurs, dirigeants et repreneurs d'entreprises. Acteur incontournable de notre sécurité économique, la Gendarmerie Nationale a illustré l'étendue de ses compétences dans ce domaine, a marqué les esprits en dévoilant

la réalité des menaces qui pèsent sur les entreprises et les a également rassurées sur leurs larges capacités à y faire face.

Comme prévu, nos intervenants ont suscité de nombreux échanges et témoignages tous aussi précieux les uns que les autres : ils rendent compte de la réalité de notre terrain économique. Garder le contact avec le réel, faire réseau et mettre en relation les besoins du territoire avec les offres disponibles : tel est l'esprit des Rencontres Économiques de Gally Mauldre.

La Communauté de Communes remercie chaleureusement toutes les personnes, non seulement pour leur présence lors de l'évènement, mais également pour leurs témoignages positifs quant à l'utilité et la pertinence de ce rendez-vous annuel.



Château de Boulémont à Herbeville

Le Château de Boulémont est une propriété du XVIII^e siècle et constitue, avec son parc, un élément historique majeur de l'identité de la commune d'Herbeville. Isolé à l'est du centre-village, ce château fut édifié au XVII^e siècle, reconstruit au XVIII^e et finalement réaménagé en 1861.

La propriété comprend le château, une ferme et une chapelle. Elle est entourée d'un parc de 37 hectares. Les vastes jardins de Boulémont comportent entre autres un jardin potager, un bassin, un réservoir, une fontaine, une cour jardin, une remise et une serre ainsi qu'un pont de jardin. L'alignement de tilleuls centenaires et le mur d'enceinte de la propriété participent également de la composition du domaine au titre d'éléments historiques.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'Herbeville prévoit pour le site :

- Conservation / restauration / reconversion du château, élément historique majeur de l'identité de la commune. En cas de reconversion, une partie de l'équipement pourrait être réalisée dans le château lui-même ;

- Maintien de l'espace central devant et derrière le château pour mettre en valeur la composition paysagère nord-sud ;

- La programmation consiste en un équipement de type «résidence hôtelière» ;

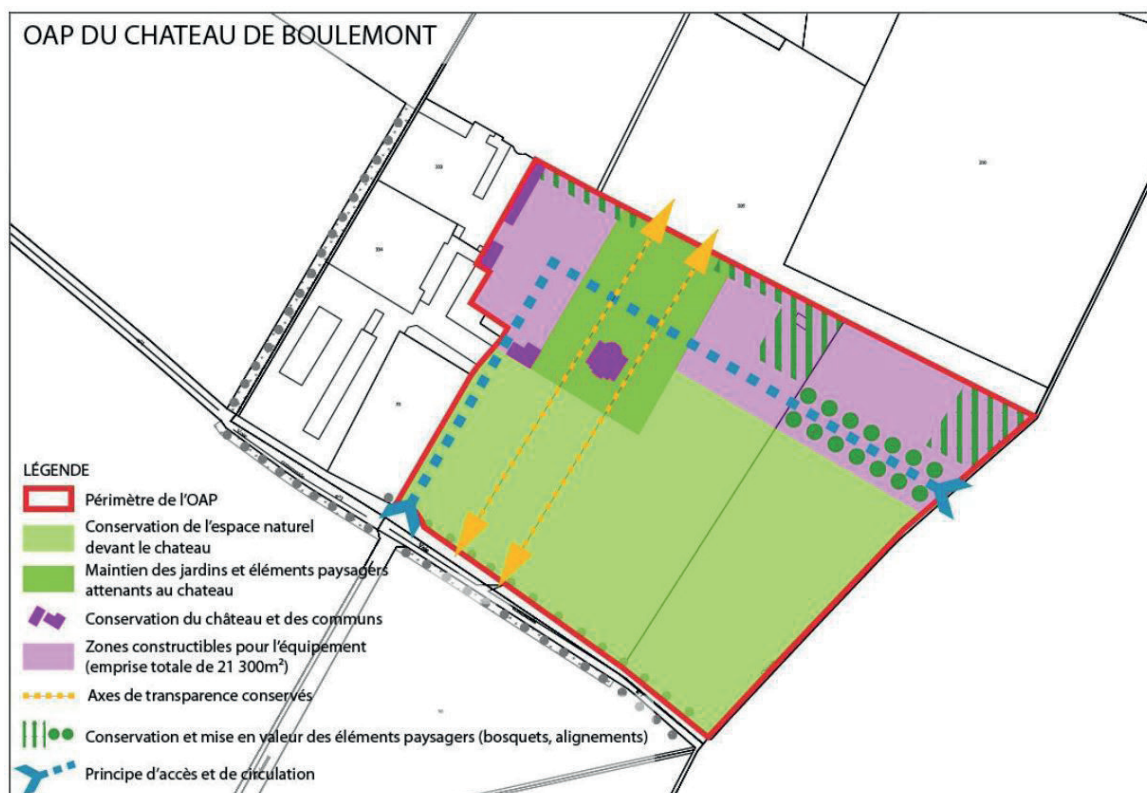
- Restauration des jardins attenants au château au nord du périmètre, y compris leurs éléments constitutifs ;

- Le projet vise à redonner une qualité paysagère tout en proposant une redynamisation du site grâce à de nouveaux usages. Une attention particulière sera portée au traitement paysager avec le parc conservé en zone naturelle au Nord ;

- L'ensemble sera desservi par une voie de circulation lente pour les voitures et présentera un gabarit pouvant accueillir les modes doux.

Durant l'année 2022, une réflexion conjointe entre la commune et la CCGM s'est formalisée, dans l'optique du développement sur le site du Château de Boulémont d'un programme hôtelier qualitatif, permettant de valoriser le château et ses dépendances, mais aussi les zones agricoles et naturelles attenantes.

L'année 2023 devrait permettre la poursuite de cette réflexion et la mise en place d'un projet global sur le site, répondant aux besoins communaux et intercommunaux en matière de développement économique qualitatif et vertueux sur le plan agricole et environnemental.



économiq

Le Moulin de Mareil-sur-Mauldre

Le Moulin est un patrimoine artisanal du XVI^{ème} siècle, situé en bordure de Mauldre. Quelques activités économiques et deux habitations sont présentes aujourd'hui sur le site. Le bâtiment se situe à l'ouest de la Commune en fond de vallée et en bordure de la Mauldre. On y accède directement via une rue attenante à la RD307. Il est situé à moins de 500 mètres de la gare de Mareil-sur-Mauldre.

Le règlement du PLU en vigueur indique que l'accueil de tous types « d'activités » est possible dans la zone UE actuelle au PLU en vigueur : artisanat et commerce de détail, restauration, services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, bureaux, locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement de santé et d'action sociale, équipements sportifs, autres équipements recevant du public.

L'Ori

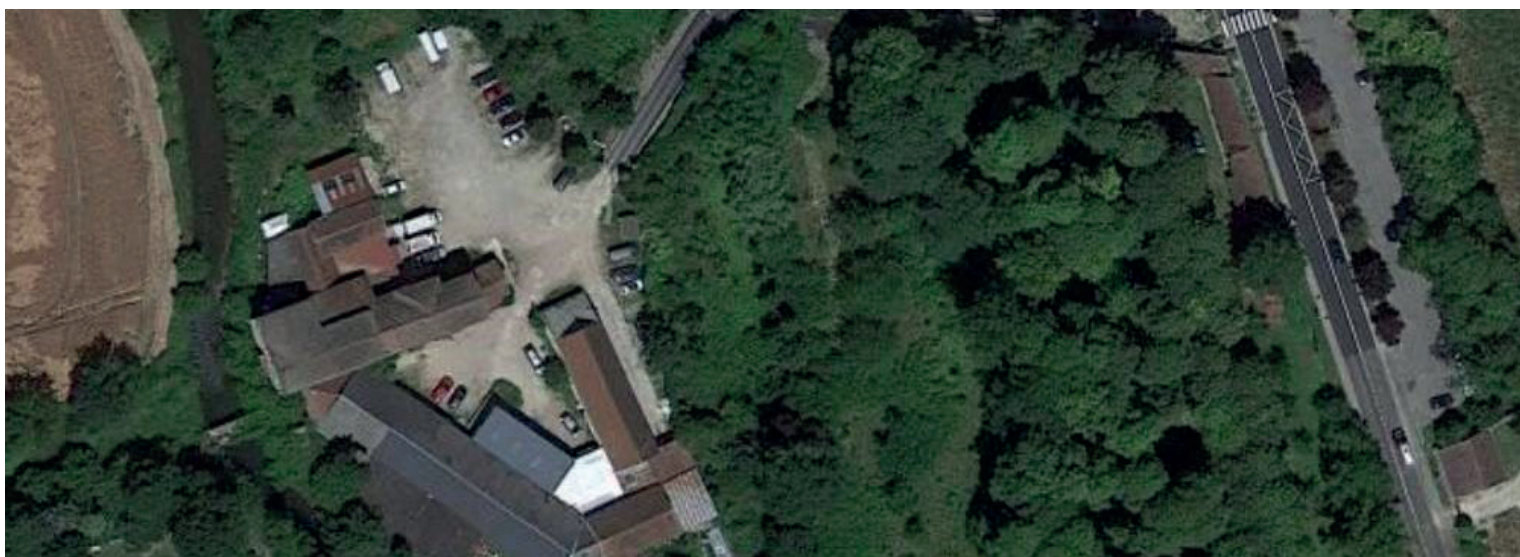
et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur indique également : « Conforter la vocation économique du site de l'ancien Moulin, réaménager l'accès ». Concernant le réaménagement de l'accès au site, ce projet s'inscrit en complémentarité de la réflexion portant sur la réalisation d'un aménagement de sécurisation de la RD191 et limitation de vitesse. L'aménagement du carrefour permettra un accès fonctionnel aux activités et aux logements tout en soignant la qualité paysagère de l'entrée de village.

L'année 2022 a permis à la Commune de Mareil-sur-Mauldre de devenir propriétaire du site par préemption des parcelles concernées. Une réflexion conjointe avec la CCGM a permis de formaliser le principe d'un projet multimodal, répondant aux besoins communaux et intercommunaux.

La Commune de Mareil-sur-Mauldre et la CCGM consultent actuellement des promoteurs immobiliers pour réaliser sur le site un projet multimodal composé des destinations suivantes : logements en accession libre, logements

sociaux ou inclusifs, entreprises, artisanat et commerces de proximité, équipements d'intérêt collectif. Il est essentiel que le projet se développe en relation avec la Mauldre (gestion de l'eau, préservation, utilisation, sécurité, etc.) et puisse également valoriser les zones naturelles intégrées à l'unité foncière (liaison douce, etc.).

Enfin, conformément à leurs engagements en faveur de la protection de l'environnement naturel et du développement durable des activités humaines, formalisés notamment au travers de l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, la Commune de Mareil-sur-Mauldre et la Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaitent que des dispositifs majeurs soient mis en place dans le cadre du projet du Moulin. Ces dispositifs (production d'énergie, performance énergétique, traitement des déchets, réduction des pollutions et nuisances, valorisation et protection de la Mauldre, etc.) devront caractériser la vie quotidienne du « Moulin » et forgeront une grande partie de son identité.



Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme à Feucherolles

Au cœur du hameau de Sainte-Gemme se trouve une ancienne ferme à caractère patrimonial.

Ce site remarquable fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au PLU en vigueur. L'enjeu est de permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée, de conserver des activités économiques compatibles avec l'environnement immédiat, tout en valorisant le patrimoine bâti. Le projet privé identifié par la Commune et la CCGM prévoit la réalisation de :

- Une Résidence Services Séniors comportant environ 90 unités ;
- Environ 45 logements dont 15% de logements locatifs aidés ;

- Un pôle d'activité médicale spécialisé ;
- Un local d'intérêt général de type halte-garderie ;
- Un espace artisanal et/ou commercial qualitatif.

L'année 2022 a permis la formalisation et la définition du projet avec les deux opérateurs immobiliers identifiés. Une concertation avec la population a également eu lieu et le Permis de Construire a été déposé en juillet 2022.

Enfin, conformément aux engagements de la commune concernant la compatibilité du projet avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, des dispositifs innovants et valorisants en matière d'économies d'énergies sont actuellement en cours de réflexion (énergie thermique notamment).



Etude du projet « Mort-Moulin » à Chavenay : Création de bâtiments d'activités économiques

Les parcelles sont situées à l'ouest du territoire de la Commune de Chavenay, en bordure de la RD30. Il s'agit d'une ferme désaffectée, située dans une zone constructible au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, pour des activités économiques et d'intérêt collectif.

La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite faire l'acquisition de ces parcelles afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable.

Les potentialités du terrain sont soumises à des contraintes liées au site : stationnements nécessaires, accès sur la RD30, nature des sols, plan de prévention des risques d'inondation, présence éventuelle d'une zone humide, etc.

Dans le cadre de la constitution d'un projet futur, le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) promulgué par la Loi Climat et Résilience d'août 2021 sera respecté. Aucune artificialisation nouvelle ne sera réalisée et aucune consommation de l'espace agricole ne sera effectuée. Une étude spécifique liée à une possible zone humide devra être prévue, aucune consommation de zone humide ne sera envisagée. Le projet a émergé au début de l'année 2021, l'année 2022 a permis une réflexion plus approfondie (démolition éventuelle des bâtiments, bilan opérationnel, etc.) afin de définir un projet global, partagé et s'inscrivant dans une démarche de développement durable et à taille humaine.



Création d'activités économiques et agricoles sur un terrain intercommunal situé à Davron

Deux parcelles de 9628 m² et de 9463 m² ont été acquises par la SAFER par préemption d'abord, pour être ensuite cédées en totalité à la Communauté de Communes, sur la base d'un cahier des charges précis. La CCGM est ainsi propriétaire de l'unité foncière complète d'une superficie de près de 2 hectares depuis le 15 novembre 2019, pour un coût de 585 200 €.

Le projet est localisé à l'est de la commune, en entrée de ville, sur des parcelles situées au croisement des Routes Départementales 30 (qui va de Plaisir à Poissy) et 307 (qui relie Versailles à la vallée de la Mauldre). Le site est éloigné du centre-bourg de Davron (2 km) à environ 1 km du centre de Feucherolles.

Gally-Mauldre porte une attention particulière à la préservation et la valorisation des espaces ouverts agricoles et naturels, tels que des hameaux agricoles. Ces objectifs sont d'intérêt communautaire et rappelés dans le SCOT de la CCGM.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général et contribuera au développement d'activités économiques locales et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'emplois :

- **La partie avant du site** a vocation à accueillir une entreprise fabriquant des dispositifs médicaux, tels que des composants pour respirateurs artificiels et des pansements en chirurgie et postopératoire pour le secteur médical français.

L'implantation d'une telle entreprise est de surcroit une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériels médicaux, mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.

Par ailleurs, le bâtiment dédié à cette entreprise sera composé de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, dans le cadre de la maîtrise des énergies liée au projet.

- **La partie arrière du site** doit permettre l'implantation de jeunes agriculteurs dont l'activité est en pleine croissance : « Paris Maison des vins » (ex « Winerie Parisienne ») notamment. Depuis 2017, la Winerie Parisienne a planté 23 hectares de vignes à Davron. Les premières vendanges (de Chardonnay, Chenin, Pinot Noir et Merlot) ont eu lieu en 2019.

Paris Maison de Vins a besoin d'un lieu pour installer les chais et élaborer ses vins durablement. Le chai de Paris Maison des Vins souhaite incarner le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales commercialisés en circuits courts dans la région.

Une **Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU** a été approuvée par la Commune de Davron le 30 août 2021 ; une évaluation environnementale des deux parcelles concernées par le projet a également été également réalisée à la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

L'année 2022 a permis le **dépôt et l'approbation du Permis de Construire de l'entreprise « Tecmatel »** concernant l'entreprise fabricant des dispositifs médicaux.

L'objectif de l'année 2023 sera le dépôt du Permis de Construire sur la partie arrière du site concernant l'implantation de chais agricoles liés à l'entreprise « Paris Maison des Vins ».



Extension du parking de la Briqueterie à Feucherolles

Le réaménagement de l'espace situé à Feucherolles en bordure de la RD 307 fait l'objet de plusieurs enjeux d'intérêt public. Il est apparu qu'un espace de convergence permettait en un même lieu de résoudre ces enjeux et d'obtenir ainsi une amélioration globale de la situation dont chaque partie (intercommunalité, département, commune, Briqueterie) pourra bénéficier.

Ainsi, le réaménagement de cet espace aura pour effet :

- d'améliorer les conditions de sécurité routière sur la RD 307, en modifiant les conditions d'accès au parking actuel et futur de la Briqueterie et l'utilisation d'une voirie communale (Chemin du Parc des Sports) pour ressortir du parking, qui permettra d'améliorer significativement la sécurité des usagers du parking sortant sur la RD 307 ;
- d'améliorer les conditions de circulation sur le parking public de l'ensemble des flux (élèves, parents, professeurs et personnels éducatifs), à l'entrée et à la sortie du Collège en les organisant et en les séparant. Les 35 places du parking communal existantes seront maintenues et au minimum 3 emplacements seront réservés pour le stationnement des bus scolaires en complément de l'arrêt de bus existant ;
- d'augmenter la capacité de l'offre de stationnement pour la clientèle des activités commerciales et économiques de la Briqueterie actuellement déficitaire tout en tenant compte de la préservation de la biodiversité due à la présence

d'une zone humide ;

- de réaliser, sans impacter la zone humide, la jonction et d'assurer ainsi la continuité de deux pistes cyclables, l'une venant du village de Feucherolles et la seconde longeant la RD 307 (projet communal). Cette zone humide a également fait l'objet d'une étude spécifique qui a permis de définir exactement son positionnement sur le site et ses caractéristiques.

Ce projet permet donc d'aboutir à un aménagement de l'espace harmonieux, avec la création de 48 places supplémentaires de stationnement par rapport à aujourd'hui, dans le respect des règles environnementales. Une autorisation d'urbanisme respectant les règles administratives et environnementales en vigueur a été accordée le 1er octobre 2021 ; l'objectif est de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement durant l'été 2023.



Créer un village d'entreprises à Feucherolles

Le terrain objet du projet est localisé sur le site de la Mare Jeanne à l'entrée Nord de la Commune de Feucherolles, le long de la RD30.

Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répond aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- 6000 m² de surface de plancher composés de trois bâtiments divisés en 26 cellules,

- 137 places de stationnement sont prévues sur le site, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées. Chaque cellule disposera également d'un stationnement vélos.

Le Permis de Construire a été accordé en octobre 2016, différents recours contentieux ont été déposés puis rejetés par les différents tribunaux (administratif, Cour d'Appel, Conseil d'Etat).

Le chantier a ainsi pu démarrer au début de l'année 2022 et devrait être achevé dans le courant de l'année 2023.



Suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales **un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**.

Notre Intercommunalité a ainsi été sollicitée par l'Etat dans le cadre de ce nouveau dispositif, qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement et de cohésion sociale.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il regroupe et intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Ainsi, **l'année 2021 a pu voir la réalisation totalement en régie de notre CRTE**, s'inscrivant dans la démarche globale qui porte la volonté d'irriguer toutes les politiques publiques.

Le CRTE est, pour l'intercommunalité, le cadre contractuel d'octroi des **subventions d'Etat** pour tous les types de projets. Notre CRTE est le **premier signé dans les Yvelines** et parmi les 12 premiers contrats signés en France sur 832. **La CCGM est donc reconnue, parmi 832 territoires concernés, comme l'une des intercommunalités**

les plus dynamiques et engagées.

Le CRTE a été validé lors du Conseil communautaire du 30 juin 2021 et signé le 12 juillet 2021 par Jehan-Eric WINCKLER, Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et Laurent RICHARD, ancien Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

La délibération et l'intégralité du CRTE sont disponibles sur le site Internet de la CCGM.

Les objectifs poursuivis par ce nouveau dispositif permettent de proposer des investissements concrets et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique, préservant notre environnement si singulier. Cela se traduira par un développement plus durable, moins consommateur d'énergies fossiles et facteur de création d'emplois, dans le respect de notre identité et la valorisation de notre patrimoine paysager et rural.

Ainsi, deux axes ressortent clairement de notre CRTE :

- **La résilience du territoire pour faire face au changement climatique** : Rénovation énergétique de nos bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, préservation et valorisation de notre environnement et de nos espaces naturels et paysagers ;

Suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) - suite

- La préservation de notre « bien vivre » en Gally Mauldre et de notre cadre de vie, la maîtrise de notre ruralité en matière de logements et d'activité, le développement de l'emploi sur notre territoire, le raffermissement de nos liens sociaux et la promotion des mobilités douces.

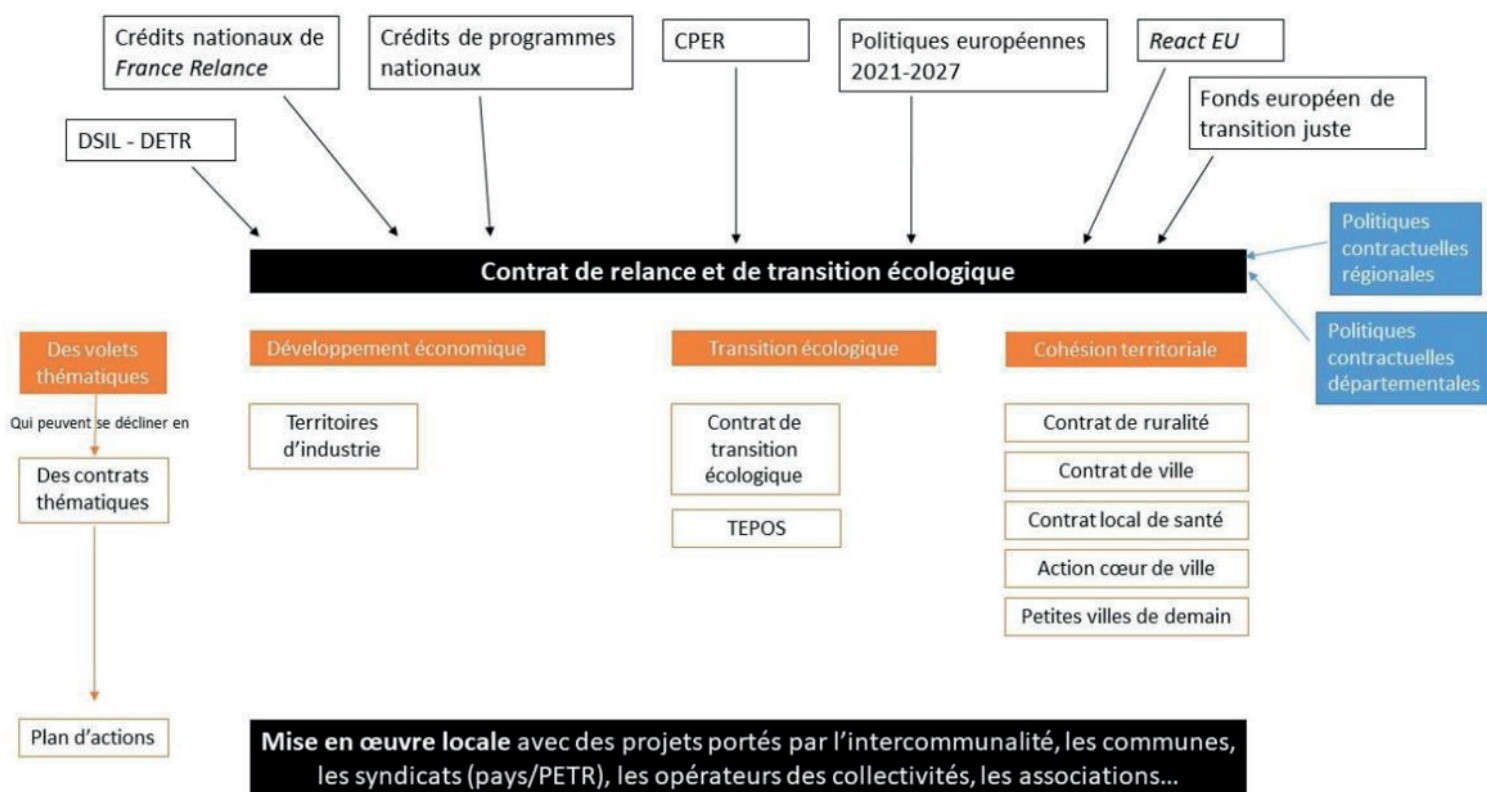
concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de l'identité et de l'environnement propres à Gally Mauldre : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique constitue la traduction de l'ambition du projet de territoire de Gally Mauldre : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, tous impliqués dans la relance.

Sur la durée des mandats municipaux 2020/2026, le CRTE a vocation de traiter l'ensemble des enjeux du territoire dans une **approche transversale et cohérente**.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de **proposer de nouvelles actions**

L'année 2022 a été marquée par le recrutement d'un « **chef de projet CRTE** » qui se consacre au suivi, à la mise à jour et l'évaluation globale du contrat. Une mise à jour du CRTE est ainsi prévue pour le courant de l'année 2023.



Source : Association des Intercommunalités de France



PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement

Situé au cœur de la Plaine de Versailles, le territoire de Gally-Mauldre constitue notre patrimoine naturel et historique le plus précieux. Afin de valoriser cet écrin de verdure aux portes de Paris et le transmettre aux générations futures, la Communauté de Communes mobilise depuis 2013 tout son potentiel politique, humain et technique à travers deux compétences fondamentales.

Tout d'abord, par sa compétence Instruction des « Autorisations du Droit des Sols (ADS) », la CCGM assure le traitement des autorisations d'urbanisme au service de l'ensemble des communes du territoire. Délivrées en conformité avec nos documents réglementaires protecteurs de l'environnement (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme communaux), ces autorisations sont l'outil administratif garant du respect de notre cadre de vie rural, de ses paysages et de sa douceur de vivre.

Cette compétence est mise en œuvre au sein du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique situé à Feucherolles. Ce service symbolise le succès de la mutualisation intercommunale : un service public de proximité, allégeant la charge des communes, tout en maintenant la qualité de son instruction et la proximité indispensable à la population du territoire.

En outre, par sa compétence « Environnement », la CCGM assure le suivi de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages.

Par l'exercice dynamique de ses compétences, Gally-Mauldre s'engage pour les générations futures et relève les défis locaux de la protection de la nature. Elle bénéficie surtout de l'appui de sa population, toujours plus impliquée dans un état d'esprit écologique et citoyen.





PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement

Elaboration du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Dans un contexte de crise énergétique inédite, nous devons limiter notre impact sur l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et en rendant le territoire plus résilient.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil pour faire face aux défis du changement climatique.

La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 7 avril 2021. Ce projet est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire. Le territoire de Gally Mauldre porte une ambition forte en matière d'action climatique, pour une préservation de son territoire.

Le PCAET de Gally Mauldre a été intégré en 2020 au dispositif du Contrat de Plan Etat Région et a permis d'obtenir la validation de principe de l'Etat et de la Région Ile-de-France concernant les

subventions liées à l'élaboration de ce document.

Le Bureau d'études B&L Evolution a été choisi en août 2020 pour accompagner la Collectivité dans l'élaboration de ce document et a finalisé en 2021 la réalisation du diagnostic territorial. Ce diagnostic a été présenté à la population en 2021 lors de plusieurs manifestations publiques et aux différents acteurs du territoire (associations, partenaires, etc.). Des séminaires, ateliers participatifs ont également été proposés et un forum numérique climat-gallymauldre.fr a été lancé.

Conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- un diagnostic ;
- une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement ;
- une stratégie territoriale ;
- un programme d'actions ;
- le plan air renforcé du territoire ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation.





Méthodologie d'élaboration du PCAET



La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie et plan d'action.

Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de coconstruire le PCAET avec tous les acteurs du territoire. L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions de plan climat n'ont pas

d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Le Plan Climat Air Energie du territoire de Gally Mauldre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- 14 avril 2021 : présentation du diagnostic PCAET en commission environnement et instruction des sols, à laquelle étaient également conviées les associations de la Plaine de Versailles et Vitrine du développement durable.
- 19 mai 2021 : séminaire élus et cadres territoriaux
- 25 mai 2021 : Formation acteurs et habitants au PCAET
- 09 juin 2021 : Atelier public de partage du Diagnostic du territoire avec acteurs et habitants de la CCGM
- 23 septembre 2021 : Comité de Pilotage : Enjeux stratégiques
- 07 octobre 2021 : Réunion des élus CCGM sur les scénarii stratégiques
- 13 décembre 2021 : Journée Forum public avec ateliers partagés
- 27 janvier 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau) : Validation de la stratégie opérationnelle du PCAET
- 17 février 2022 : Journée de travail avec les partenaires institutionnels et économiques sur le plan d'action
- 13 avril 2022 : Comité de Pilotage : Présentation des Fiches Actions
- 19 avril 2022 : Commission Environnement élargie
- 21 avril 2022 : Commission Communication
- 27 avril 2022 : Commission Transports
- 11 mai 2022 : Commission Enfance / Jeunesse / Sport
- 16 mai 2022 : Réunion de présentation des Fiches Actions avec l'APPVPA
- 16 mai 2022 : Commission Affaires Générales et Financières / GEMAPI
- 17 mai 2022 : Commission Développement économique
- 19 mai 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau Communautaire) de validation du PCAET



Le PCAET s'articule autour de 7 axes :



I. Un habitat rénové et un urbanisme qui préserve les sols

Pour y répondre, la **massification de la rénovation énergétique** des logements est prioritaire sur le territoire, qui augmenteront le confort thermique des habitants et auront des retombées économiques positives locales.



II. Une mobilité active et une intermodalité fortement développée

En termes de transports, **l'intermodalité entre transports collectifs, mobilités partagées et modes actifs** permettront d'améliorer la qualité de l'air, la santé et la qualité des trajets au quotidien.



III. Une agriculture qui poursuit sa transition écologique et un patrimoine naturel préservé

En parallèle, le territoire continuera de **préserver son patrimoine naturel**, marqueur fort de son identité. Les pratiques exemplaires, en particulier dans le secteur **agricole**, sont et seront valorisées, tant sur la qualité de **l'eau**, la limitation des ruissellements, la séquestration carbone que sur le développement de la biodiversité.



IV. Une culture commune et la mobilisation de tous les acteurs



V. Des collectivités exemplaires

Condition essentielle à l'atteinte des objectifs, le Plan Climat de Gally Mauldre mettra fortement l'accent sur la **mobilisation de tous les acteurs du territoire**, par la sensibilisation, la formation et l'animation, en particulier de l'ensemble des **élus et agents**.



VI. Une économie locale renforcée par le développement de filières et la consommation de produits locaux

Enfin, **l'économie locale** saisit l'opportunité de la transition énergétique pour se développer autour d'emplois locaux. Les habitants consomment de plus en plus de produits locaux.



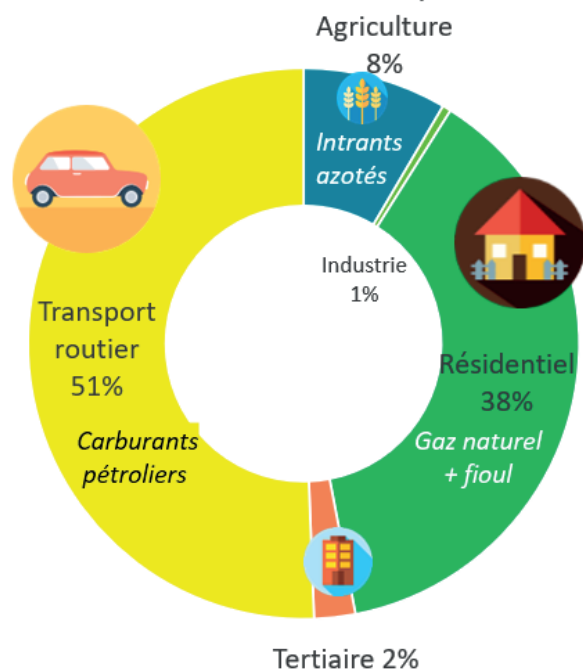
VII. Une production d'énergie renouvelables maîtrisée et modérée

Le développement des énergies renouvelables se fera de manière maîtrisée, sans impacter le paysage et avec une attention importante à l'utilisation de ressources locales.

Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur





PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement

Elaboration du projet de PCAET - Suite

L'objectif du projet de PCAET est de :

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89% d'ici 2050 ;
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050 ;
- En 2030, porter la part des énergies renouvelables à 30% de l'énergie consommée ;

A la suite de cette année marquée par une forte appropriation du document par les différentes instances de la CCGM, le projet de PCAET de la Communauté de Communes a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022.

Le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ainsi qu'à l'Etat et à la Région afin de recueillir leurs

avis. Les avis de la Région et de l'Etat ont été réputés favorables tacitement. La MRAe a rendu un avis globalement favorable et un regard positif sur le projet de PCAET de la CCGM, en émettant 14 recommandations sur le projet de PCAET.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation publique du 24/10/2022 au 30/11/2022 avec la mise à disposition du public d'un registre papier et d'un registre en ligne. Les observations inscrites dans les registres traduisent une volonté des citoyens de s'impliquer dans le PCAET.

Les remarques et observations de la MRAe et de la consultation publique vont permettre de compléter et d'affiner les actions du PCAET afin de pouvoir finaliser et approuver définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial dans le courant de l'année 2023, pour une période de 6 ans. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.





de l'environnement

Gestion des déchets

Extension des Consignes de Tri (ECT)

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de mettre tous leurs emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc.

Afin d'augmenter le recyclage de tous les emballages, l'extension des règles de tri active deux principaux leviers :

- elle systématise le geste de tri des Français en levant le doute au moment de trier les emballages : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri ;
- le nouveau geste de tri va permettre le développement d'une dynamique d'économie circulaire et l'émergence de nouvelles filières de recyclage.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique présente un véritable intérêt économique et écologique et participe ainsi :

- aux objectifs de réduction de 50% des tonnes mises en décharge entre 2010 et 2025 et de recyclage de 75% des emballages ménagers ;
- aux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte avec un déploiement de l'ECT à tous les emballages plastiques en 2022 sur tout le territoire ;
- aux objectifs de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire pour tendre vers le recyclage de 100% des plastiques ;
- aux objectifs de développement de nouveaux process de recyclage.

L'Extension des Consignes de Tri a été mise en place dès le 1er janvier 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes Gally Mauldre avec une modernisation du centre de tri du SIDOMPE à THIVERVAL-GRIGNON. Des kits communication, affiches, flyers, stickers, courriers et mémo tri ont été distribués aux habitants des 11 communes ainsi

qu'à l'ensemble des habitants du territoire, afin de pouvoir mettre efficacement en place l'Extension des consignes de Tri (ECT) à compter du 1^{er} janvier 2022.



L'année 2022 a été marquée par une baisse de 8% des tonnages d'ordures ménagères et une augmentation de seulement 3% des tonnages des produits recyclables ; c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes poursuit sa campagne de communication afin de sensibiliser les habitants de son territoire.

Le Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique de la CCGM réalise régulièrement des réunions techniques afin de suivre l'évolution des tonnages et l'impact sur les collectes des déchets. Au regard des tonnages actuels, il est encore trop tôt pour apprécier l'impact de l'Extension des Consignes de Tri et réfléchir à un changement sur le nombre de collectes.

La collectivité a lancé le **recrutement de deux ambassadeurs de tri sous contrat Service Civique** afin de renforcer les campagnes de sensibilisation au geste de tri sur le territoire.

Visite du centre de tri du SIDOMPE

Les élus et agents de la CCGM ont visité le centre de tri du SIDOMPE à THIVERVAL-GRIGNON afin de mieux appréhender les enjeux de l'Extension des Consignes de Tri et pour découvrir les travaux de modernisation du site. Le SIDOMPE, syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie, assure la gestion des déchets de 118 communes. Le centre de tri dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) pour les déchets ménagers ainsi qu'un centre de tri pour les déchets recyclables. Les déchets deviennent une ressource grâce à l'UVE. L'énergie dégagée permet de rendre l'unité et le centre de tri autonome. Cela alimente également la ville de Plaisir. Le SIDOMPE organise des visites pédagogiques à destination du grand public afin de sensibiliser aux nouveaux gestes de tri et à l'importance du recyclage.



Composteurs individuels

Dans le cadre de sa mission de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, la Communauté de Communes Gally Mauldre a proposé aux habitants du territoire de faire l'acquisition d'un composteur individuel au prix de 30 euros.

Le compostage individuel est une manière de gérer ces déchets. Environ 40% des ordures ménagères

sont composées de déchets organiques et peuvent donc être compostées.

Le geste est doublement bénéfique, il permet de bénéficier d'un amendement organique riche en éléments fertilisants, tout en allégeant sa poubelle.

Cette initiative s'inscrit dans les actions proposées par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité et répond à une volonté de promouvoir une démarche environnementale.

La campagne de recensement des besoins s'est achevée au mois de septembre 2022. Au total sur l'ensemble des 11 communes, la collectivité a recueilli 462 commandes de composteurs.

Il s'agit d'un modèle unique en bois d'une capacité de 400 litres. Le composteur ne comporte ni chrome, ni bore, ni arsenic. Les délais de fabrication et de livraison sont estimés à 6 mois environ.





PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence prise en charge par l'Intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. Elle l'exerce du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre qui vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

La compétence GEMAPI

A l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la **restauration écologique** (la faune et la flore) et la **prévention des inondations** (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus, par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte).

La Communauté de Communes Gally Mauldre, au titre du volet « prévention des inondations » de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations ». Ainsi, le **bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles**, qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.

La restauration écologique de la Mauldre est menée depuis 2021 (reméandrage, modification du cours d'eau à trois endroits différents de Maule). Cette opération complexe est lourde administrativement, car il est nécessaire d'obtenir des particuliers riverains l'autorisation de faire les travaux chez eux. Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Le projet est porté par la Communauté de Communes Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

de l'environnement

Le projet a pour objectif de concevoir et réaliser les travaux qui visent :

- **La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule**, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique.
- **Une attention particulière est portée sur la stabilité des berges** sur les secteurs où une diminution voire une disparition du niveau d'eau sera observée.
- **L'amélioration des conditions d'écoulement** afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines. Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements voire stocker temporairement les eaux en période de crue sont recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.

Les travaux se sont déroulés en deux phases : une période de préparation (début d'année 2022) et une période de réalisation (1er et 2ème semestre 2022).

Par **délibération du 19 octobre 2022**, le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes a approuvé à l'unanimité le **transfert de la compétence GEMAPI** au Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et a désigné des représentants politiques de la CCGM pour siéger au sein des instances du SMSO. Ce transfert de compétence des communes situées sur le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents (pour les Communes de Bazemont, Andelu, Maule, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Montainville) se matérialise par **plusieurs actions** portées par le SMSO :

- La protection contre les inondations sur la Commune de Mareil-sur-Mauldre, concernant le secteur du Clos-Bazin :

Dans le cadre d'une cohérence globale du territoire de la Mauldre en lien avec les travaux de renaturation de la Mauldre à Maule, le SMSO et la CCGM ont souhaité lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour aboutir à des **travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre**.

Par ailleurs, la commune est sensible aux inondations, notamment par débordement de la Mauldre. En 2016, le bassin de la Mauldre a été touché par une crue historique. **Mareil-sur-Mauldre a été fortement touchée par ces inondations notamment sur le secteur de Clos Bazin**. Dans ce cadre, un premier **diagnostic du fonctionnement hydraulique** du secteur du Clos Bazin a été réalisé par la CCGM en 2022. Pendant l'année 2022 et suite au transfert de compétence précité, le SMSO, sur demande de la CCGM, a passé un marché public portant sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de **travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre**.

L'objectif de l'étude est de rechercher :

- **l'amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique** de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc.) ;
- **la maîtrise du risque d'inondation** (restauration de zones d'expansions de crues) ;
- **l'amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes** (zone humide potentielle) ;
- la prise en considération de **l'intégration paysagère**.



de l'environnement

A ce stade, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 650 000 € HT, financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

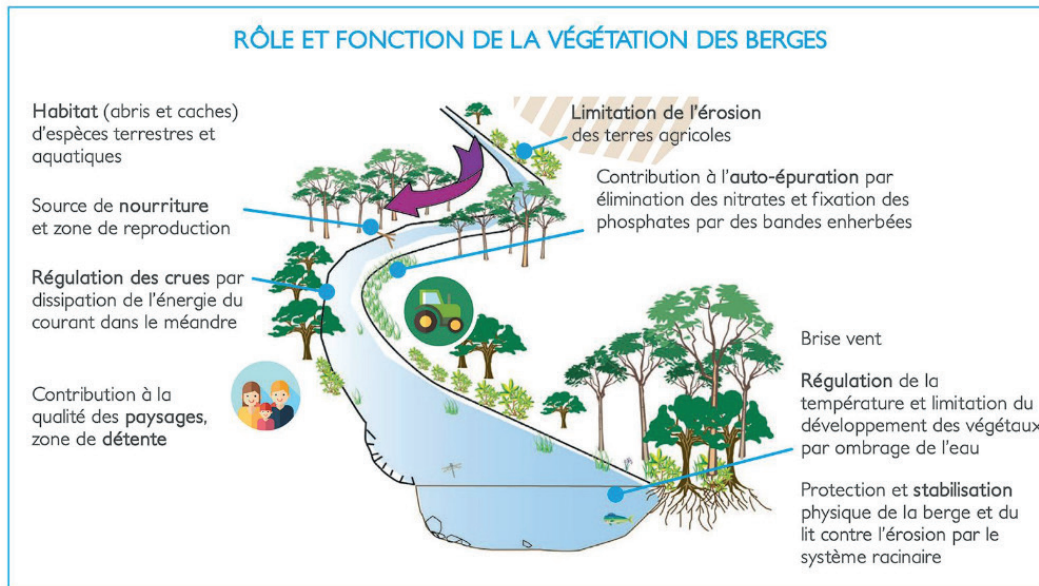
L'année 2023 devra permettre le choix par le SMSO et la CCGM d'un bureau d'études et une définition précise d'un avant-projet sommaire, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement pendant l'année 2024.

- La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) liée aux travaux d'entretien de la végétation : L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre

écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...),
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.



Dans ce cadre, le SMSO, avec l'appui de la CCGM, a envoyé à la Préfecture des Yvelines en novembre 2022 un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relatif au programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire sur l'ensemble des rus non domaniaux, affluents de la Seine sur le territoire de compétence du SMSO.

La Déclaration d'intérêt général (DIG) porte sur 4 années et permettra d'engager les opérations principales suivantes :

- un fauchage sélectif sur certains sites pour favoriser le développement d'un cortège herbacé varié, au détriment d'espèces envahissantes (orties, etc.),
- un débroussaillage sélectif sur certains secteurs,

poursuivant le même objectif de diversification en limitant l'expansion de ronciers,

- des recépages, élagages et abattages sélectifs visant à rajeunir la ripisylve, à favoriser les écoulements des eaux et l'émergence de nouvelles pousses,
- l'entretien d'arbres têtards pour favoriser leur développement et maintenir cette pratique source de diversification du milieu et des habitats,
- un enlèvement sélectif d'embâcles pour favoriser le bon écoulement des eaux tout en conservant ceux de faible ampleur pour diversifier le milieu naturel,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, bambou, etc.) en favorisant la réinstallation d'un ripisylve, adaptée aux bords de cours d'eau.



de l'environnement

- Un diagnostic approfondi du territoire et l'établissement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :

À la suite des inondations de mai-juin 2016, le Préfet coordinateur du bassin Seine Normandie a mené une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des bassins versants de la Seine et de la Marne franciliennes, face au risque inondation.

Ceci a conduit à l'élaboration d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, porté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs.

La Communauté de Communes Gally Mauldre a souhaité, par délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2022, s'engager auprès du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et des autres acteurs de la Mauldre dans un groupement de commande visant à la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques menées à l'échelle du bassin-versant de la Seine Yvelinoise, notamment de la Mauldre.

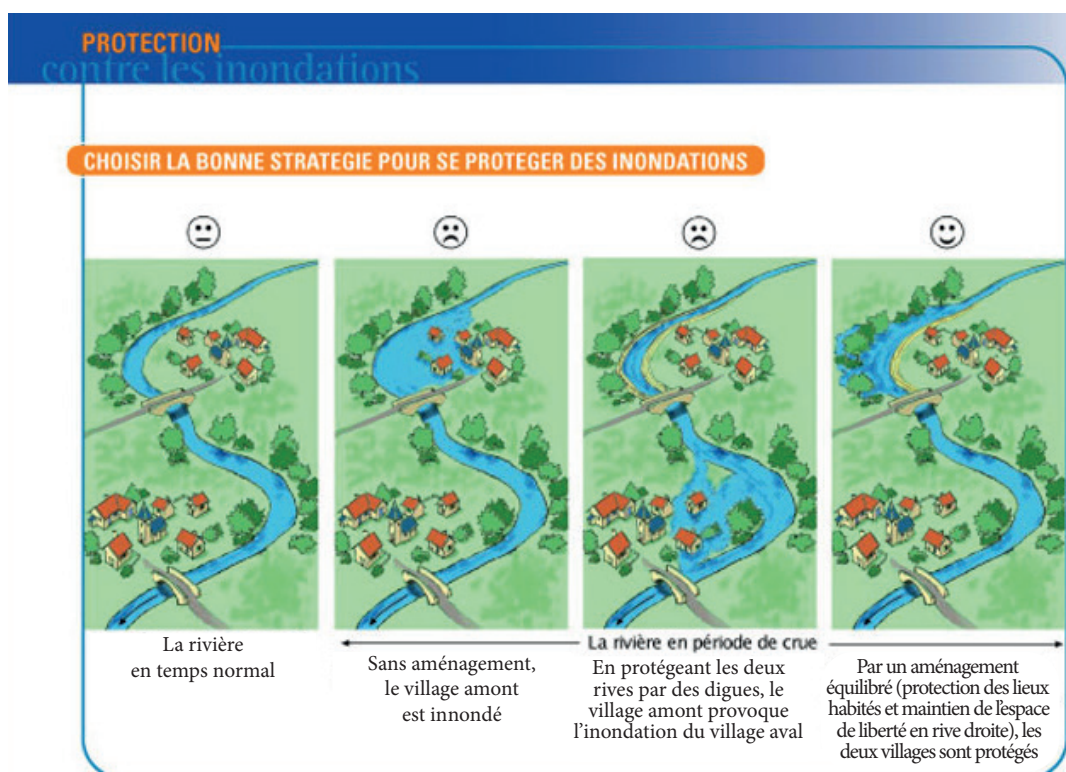
Cette mission, dont le SMSO est le coordonnateur, a pour objectif la construction concertée d'un programme d'actions visant à réduire le risque

inondation et la vulnérabilité du bassin de la Mauldre et à améliorer la résilience des bâtiments communaux et intercommunaux.

A l'occasion de la révision du PAPI, des actions s'inscrivant dans le prolongement de ces études seront inscrites.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) engagé se traduit par la réalisation d'un diagnostic approfondi (bilan morphologique, modélisation hydraulique et cartographie des risques d'inondation), la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa (stratégie cohérente de bassin versant, cadrage du programme d'aménagement et de restauration à venir) et l'élaboration d'un programme d'aménagement et de restauration (élaboration de scénarii d'aménagement, validation du programme, intégration des résultats dans les mesures non structurelles, etc.).

Le 1^{er} Comité de Pilotage s'est tenu le 12 décembre 2022 ; l'année 2023 permettra le développement d'un diagnostic approfondi et partagé puis la définition d'une stratégie globale, pérenne et partagée par les acteurs et habitants du territoire.



et conseil en urbanisme

Cette compétence regroupe à la fois l'aide à la décision apportée aux 11 communes de l'intercommunalité en matière de projets d'urbanisme, de création de logements, d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et l'instruction du droit des sols (examen technique et juridique des dossiers d'autorisation du droit des sols et propositions de décisions).

Le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique

Dès sa création le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes Gally Mauldre s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols, fruit de la fusion des services communs préexistants sur le territoire.

Cette mutualisation permet de **traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres**, dans des délais plus rapides et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les personnes dédiées au dossier à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

En effet, les communes de la CCGM souhaitent un service de proximité de qualité et favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes mènent une action conjointe permettant l'innovation et la création architecturale tout en

favorisant la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

La création d'un service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) a permis d'assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de développer une culture de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant.

Cette organisation apporte un service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable.

L'adhésion de la commune au service commun ADS ne modifie pas la compétence et les obligations du Maire en matière d'urbanisme. **Le Maire reste responsable de la délivrance des actes**, de l'accueil de ses administrés et de la réception des demandes.

Dématérialisation des actes d'urbanisme

Dans le cadre de la Démarche « Action publique 2022 » lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, depuis le 1er janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fait le choix de ce mode de transmission. 1,5 Millions d'autorisations d'urbanisme sont déposées en France chaque année, plus de 850 à l'échelle de notre Communauté de Communes Gally Mauldre (hors CUa).

Objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols (ADS) pour les pétitionnaires, usagers de service public :

- Simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'AU (Autorisation d'Urbanisme) en ligne ;
- Fiabilité des données transmises grâce à la capitalisation native des données ;

- Transparence sur l'état d'avancement des dossiers d'AU ;
- Fluidité dans les échanges avec l'administration ;
- Réduction des délais de transmission entre services consultés.

Dans l'attente de la mise en place d'une téléprocédure spécifique, à l'échelle de la CCGM, l'ensemble des Communes de la CCGM a mis à disposition depuis la fin de l'année 2021 une adresse courriel spécifique, sur laquelle tout pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Cette démarche répond légalement à l'obligation de proposer une solution pour déposer une autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée. Sur l'année 2022, 32 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale.





et conseil en urbanisme

En **2022**

11 Autorisations de Travaux pour les Établissements Recevant du Public

486 Certificats d'Urbanisation informatif (CUa)

26 Certificats d'Urbanisation opérationnel

603 Déclarations préalables

180 Permis de construire

20 Permis de démolir

22 permis d'aménager

862 dossiers traités hors CUa soit +53% sur 2018-2022

Qui fait quoi ?

Les communes sont le guichet unique des autorisations du droit des sols et assurent :

- Le lien juridique et administratif avec le pétitionnaire : information du public, dépôt du dossier, enregistrement, établissement du récépissé, affichage de l'avis de dépôt, transmissions obligatoires des dossiers à la CCGM selon les délais impartis.
- La rédaction de l'avis du Maire à transmettre au pôle instruction ADS de la CCGM.
- La mise en signature, la notification et l'affichage de l'arrêté de la décision.
- Au titre du contrôle de légalité, la transmission de la décision au Préfet.
- La transmission à la CCGM de l'arrêté de décision signé et notifié, de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DAACT).
- La transmission de l'attestation de non opposition à la DAACT au pétitionnaire.
- Le récolement (c'est-à-dire la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation délivrée). Les récolements obligatoires sont énumérés à l'article L.462.7 du Code de l'Urbanisme.

Le service Instruction Aménagement et instruction des droits des sols assure :

- L'instruction des études de faisabilité ou avant-projets en considération des enjeux, des attentes des élus et du cadre légal (règlements PLU, codes, jurisprudence, textes en vigueur). Proposer des solutions aux difficultés relevées s'avère une étape essentielle dans le rôle de conseil joué par la CCGM auprès des 11 communes membres.

▪ L'apport d'une technicité architecturale et juridique afin de conseiller et d'accompagner les communes et les pétitionnaires sur leurs projets.

▪ Des réunions de travail avec les différents intervenants du dossier en vue de faciliter l'instruction à venir et garantir la sécurité juridique des actes qui en découleront.

▪ L'instruction de la demande (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Autorisations de Travaux) qui consiste à procéder à l'examen juridique, technique et architectural du dossier.

Il s'agit notamment de la vérification du caractère complet du dossier, sa recevabilité et la détermination des délais d'instruction au regard des conditions légales, le contrôle de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur et la bonne insertion du projet dans son milieu environnant.

▪ La consultation des services extérieurs.

▪ La proposition au Maire de la commune d'un arrêté, le Maire demeurant responsable de la délivrance des actes.

▪ L'apport d'une aide juridique pour les actes relevant de la police de l'urbanisme (compétence du Maire) à la demande des communes et pour les procédures de recours gracieux et contentieux des tiers.

Des permanences avec **l'Architecte des Bâtiments de France** sont réalisées tous les mois au Pôle Urbanisme de la CCGM afin d'accompagner les administrés dans leurs projets. Ces permanences permettent de compléter les services proposés aux habitants du territoire.



INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS et conseil en urbanisme

Nombre d'actes instruits par commune en 2022

Andelu

11 CUa
2 CUb
11 Déclarations préalables
5 Permis de construire
1 Permis de démolir
1 Permis d'aménager

31 au total

Bazemont

42 CUa
9 CUb
33 Déclarations préalables
22 Permis de construire
1 Permis de démolir
3 Permis d'aménager

110 au total

Chavenay

45 CUa
1 CUb
45 Déclarations préalables
5 Permis de construire
1 Permis d'aménager

97 au total

Crespières

32 CUa
1 CUb
65 Déclarations préalables
12 Permis de construire
1 Permis de démolir
2 Permis d'aménager

113 au total

Davron

7 CUa
18 Déclarations préalables
9 Permis de construire

34 au total

Feucherolles

63 CUa
3 CUb
83 Déclarations préalables
32 Permis de construire
5 Permis de démolir
5 Permis d'aménager

191 au total

Herbeville

2 AT
11 CUa
1 CUb
11 Déclarations préalables
4 Permis de construire
2 Permis de démolir
1 Permis d'aménager

32 au total

Mareil-sur-Mauldre

1 AT
31 CUa
1 CUb
42 Déclarations préalables
15 Permis de construire
2 Permis de démolir
3 Permis d'aménager

95 au total

Maule

5 AT
127 CUa
6 CUb
129 Déclarations préalables
43 Permis de construire
4 Permis de démolir
4 Permis d'aménager

318 au total

Montainville

1 AT
16 CUa
28 Déclarations préalables
3 Permis de construire

48 au total

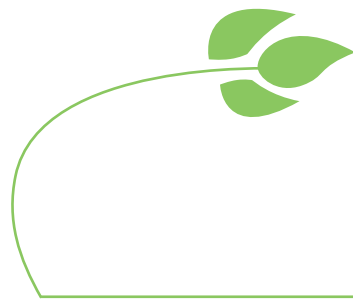
Saint-Nom-la-Bretèche

2 AT
101 CUa
2 CUb
138 Déclarations préalables
30 Permis de construire
4 Permis de démolir
2 Permis d'aménager

279 au total

Légende

AT : Autorisation de Travaux pour les Établissements Recevant du Public
CUa : Certificat d'Urbanisation informatif
CUb : Certificat d'Urbanisation opérationnel
DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire
PD : Permis de Démolir
PA : Permis d'Aménager



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 078-200034130-20230629-20230641-DE

DES ÉQUIPES mobilisées

47. La communication

48. Les finances

50. Les ressources humaines



L'année 2022 est une année difficile économiquement du fait de la poussée inflationniste (+5,3%) et la flambée des prix de l'énergie. Le résultat de fonctionnement est de +0,5% et le taux de réalisation des investissements de 8% hors délégation de maîtrise d'ouvrage SMSO.

Poursuite de la prise en charge du FPIC par la Communauté de Communes Gally Mauldre

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Depuis 2015, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la CC. Ce choix a permis de dégager, dès 2016 et chaque année, une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€.

Nous avons donc renouvelé ce choix en 2022 et décidé la prise en charge globale du FPIC par la CC Gally-Mauldre (2 133 K€). Le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de cette démarche le 4 octobre 2022.

Fiscalité des ménages : pas de hausse de taux

Il n'y a pas eu de hausse de taux de la taxe foncière, l'augmentation des bases (+3,4%) permettant en partie de couvrir l'inflation (+5,3%).

Ainsi, les taux de fiscalité votés en 2022 ont été :

- TFB : 2,56 %
- TFNB : 12,02 %
- CFE : 22,46%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

7 communes sur 11 de Gally Mauldre adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. La CCGM gère pour les 4 autres communes la collecte via un marché avec la SEPUR.

En 2022, la TEOM a baissé pour les 11 communes, membres du SIEED ou non. Cette baisse s'explique par un retour à la « normale » des tonnages en 2021 après une forte augmentation en 2020 due aux périodes de confinement couplée à une hausse des soutiens CITEO.

L'endettement

L'endettement de la CC Gally Mauldre est quasi nul au 31 décembre 2022. A part l'intégration de l'emprunt récupéré du SMAMA (pour un capital restant dû de 24 K€) en 2021, aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire cette année. Cet emprunt du SMAMA est réparti entre la CC Gally-Mauldre (48%) et la CU Grand Paris Seine & Oise (52%).



Les services de la CCGM en 2022

L'organisation de la C.C Gally-Mauldre évolue pour développer son investissement sur son territoire.

▪ Affaires générales et financières

- Recrutement d'une chargée de la vie des assemblées et du secrétariat de la présidence et de la direction générale des services
- Recours à un cabinet afin d'effectuer un bilan des transferts et une prospective financière
- Lancement de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier concerté pour le bloc communal

▪ Communication

- Recrutement d'une responsable de la communication mutualisée

▪ Accueils de loisirs / enfance / jeunesse

- Travaux divers dans les centres de loisirs

▪ Transports / circulations douces

- Finalisation du Schéma Directeur des Liaisons Douces

▪ Aménagement / environnement

- PCAET : activation du plan d'action
- Implantation de colonnes enterrées sur la commune de Mareil
- Application des nouvelles consignes de tri
- Travaux de renaturation de la Mauldre financés à 100% par l'Agence de l'Eau

▪ Développement économique

- Nomination en interne d'un chef de projet CRTE
- Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron
- Poursuite de la stratégie de développement économique et du plan d'action

▪ NTIC

- Audit informatique des communes
- Lancement de la mise à niveau et en sécurité du système informatique



La CCGM et les communes membres ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées.

Le personnel de Gally Mauldre

Au 31 décembre 2022, Gally Mauldre compte :

- **26 emplois permanents** : 14 agents titulaires à temps complet et 12 non-titulaires dont un à temps complet.
- **15 emplois non permanents** qui sont des emplois d'animateurs occasionnels intervenant sur nos 7 centres de loisirs.

4 postes permanents ont été créés en 2022 :

- 2 postes à temps non complet d'animateurs de centre de loisirs en remplacement de postes d'animateurs occasionnels ;
- 2 postes à temps complet, suite à une réorganisation consécutive au déménagement de la Direction Générale des Services à Feucherolles et à la fin d'une mise à disposition d'agent :
 - 1 agent chargé de la vie des assemblées, du secrétariat de la Présidence et de la Direction Générale des Services ;
 - 1 agent Responsable de la Communication mutualisée.

Plus de 90 agents des communes membres, au travers de conventions, œuvrent dans plusieurs domaines pour le compte de la Communauté de Communes Gally Mauldre pour des services fonctionnels (Ressources Humaines, Finances, Marchés Publics) ou des services opérationnels (chefferie de certains projets).



une équipe à votre service

DIRECTION GÉNÉRALE

Karine DÉPRÉS

Directrice Générale des Services

Carine BOUSQUET

Chargée de la vie des assemblées, du secrétariat de la Présidence et de la Direction Générale des Services (depuis le 1^{er} août 2022)

Fabienne DUHEM*

Assistante à la direction (jusqu'au 31 juillet 2022)

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

Stéphanie TROUVE*

Responsable du service

Katia SMORGONER*

Assistante

PÔLE FINANCES

Benoît BONNET*

DGA

Véronique RUELLAN*

Responsable du service

Christine NAGGAR*

Adjointe à la responsable du service (jusqu'au 31 août 2022)

Valérie LEBON*

Adjointe à la responsable du service (depuis le 1^{er} septembre 2022)

Patricia FONSECA

Assistante Finances

Danielle SERENA*

Gestionnaire marchés publics et subventions

PÔLE VIE SOCIALE ET PETITE ENFANCE

Aurélie GIERA**

DGA

Eloïse MARTIN*

Responsable du service du portage de repas, coordinatrice des actions en faveur des séniors

Stéphanie GUERAND

Gestionnaire administrative du service du portage des repas (jusqu'au 15 septembre 2022)

Audrey VAUZELLE

Gestionnaire administrative et agent de livraison du service du portage des repas (depuis le 15 septembre 2022)

Annalisa COUSIN

Gestionnaire administrative du service du portage de repas

Brigitte COTARD, Jean-Louis POTEI, Aziz EL AOUMAIRI

Agents de livraison du service du portage de repas

CINÉMA LES 2 SCÈNES

Xavier HAYARD

Co-directeur puis directeur (depuis le 1^{er} octobre 2022)

Eric MONSEIGNY

Assistant et co-directeur (jusqu'au 30 septembre 2022)

Christine NAGGAR

Gestionnaire administratif (jusqu'au 31 août 2022)

Michelle BARANGER

Gestionnaire administratif (depuis le 1^{er} septembre 2022)

Simon NIETO

Technicien cinéma qualifié

Bernard ALAIN

Opérateur projectionniste

Ouleimata MANGANE

Romane RAPPE

Agent d'accueil

Emir LEJEUNE

Distribution des programmes

PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE

Aurélie GIERA**

DGA

Erwan VILLEMAINE **

Chargé de mission Equipements sportifs, jeunesse et sports

Raphaël MERCIER

Coordinateur enfance - jeunesse et directeur du centre de loisirs de Chavenay

Florent MANCUSO

Directeur du centre de loisirs de Maule

Gaëlle MOUCHARD

Directrice Adjointe du centre de loisirs de Maule et directrice des centres de Mareil-sur-Mauldre et Bazemont

Kevin NEUKERMANS

Directeur du centre de loisirs de Crespières

Lucile PIQUOT

Directrice du centre de loisirs de Feucherolles

Pierre BORIE

Responsable du centre de loisirs maternel de Saint-Nom-La-Bretèche

Mehdi FOUGHALI

Responsable du centre de loisirs primaire de Saint-Nom-La-Bretèche

Théo APPARICIO, Nicolas DELAUNAY, Charlotte EYMA, Salima MOUSSAMIH, Léa RICHARD, Corinne SAVALLE
Animateurs permanents

PÔLE COMMUNICATION

Anne Lise LEBRUN*

Chargée de communication (jusqu'au 31 mai 2022)

Laurent COSSON **

Responsable de la communication (du 1^{er} juin au 30 septembre 2022)

Liane SANDRA

Responsable de la communication mutualisée (au 1^{er} octobre 2022)

PÔLE INFORMATIQUE

Bruno SLOWIK**

Responsable informatique

PÔLE TRANSPORT

Karine DÉPRÉS

DGA

PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Matthieu BOURG

DGA, directeur du pôle

Cécilia FOURNEROT

Adjointe au directeur
Instructrice du Droit des Sols

Justine GUERIN

Instructrice du Droit des Sols

Lucie LEPAGE

Instructrice du Droit des Sols

Estelle CALMETTES

Instructrice du Droit des Sols

Arnaud QUETER*

Instructeur du Droit des Sols

Vanessa ALONSO

Gestionnaire du secrétariat et de l'accueil

Etienne BLIN

Chargé du développement économique et du commerce de proximité
Chef de projet du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

AGENTS D'ENTRETIEN

Edwige FLEURIAU *

Encadrante de l'équipe

Céline BICER, Maya BRUSCO, Floare CICIO

GUICHET UNIQUE

Thomas DELMADENT*

* Mutualisé(e) avec Maule

** Mutualisé(e) avec Feucherolles

Les pôles Vie Sociale et Petite Enfance & Enfance et Jeunesse ont été fusionnés au 1^{er} avril 2022.

Rapport d'activités 2022

11 communes

22 976 habitants



Siège
Hôtel de ville
39 Grande Rue
78810 FEUCHEROLLES
01 86 36 01 51

